



Accès aux laboratoires d'informatique après les heures d'accueil

Après les heures d'accueil du Service des technologies de l'information (STI), les usagers et usagères possédant un compte informatique peuvent avoir libre accès aux laboratoires.

Tout usager et toute usagère est responsable de voir à ce que soient respectés les règlements et la politique informatique de l'USB.

Il est dans l'intérêt général que les problèmes techniques ou autres soient rapportés le plus tôt possible à un membre du personnel du STI.

Procédure pour avoir accès aux laboratoires après les heures d'accueil :

1. Veuillez-vous rendre au bureau du garde (près de l'entrée Aulneau).

Si ce dernier n'est pas présent :

- Présentez-vous à la porte de livraison (local 0222);
- Utilisez le téléphone noir (ligne direct - pagette au gardien) et informez le garde que vous souhaitez avoir accès à un laboratoire d'informatique particulier et de vous rencontrer à ce laboratoire;
- Rendez-vous à la porte du laboratoire et attendez le garde;
- Présentez votre carte d'identité de l'USB sur demande du garde;
- allez à l'étape 5.

2. Informez le garde que vous souhaitez avoir accès à un laboratoire d'informatique en particulier.

3. Présentez votre carte d'identité de l'USB sur demande du garde.

4. Le garde vous accompagne au laboratoire en question.

5. Le garde vous ouvre la porte du laboratoire.